

Image not found or type unknown



Licenciement pour abandon de poste

Par **fatoun**, le **15/05/2008** à **13:57**

bonjour,rnrnje suis actuellement en congé parentale qui prend fin le 04 06 2008 et je ne souhaite pas reprendre mon activité d'employée restauration en cafétéria.J'ais deux enfants, j'habite à 20 kilomètre de mon lieu de travail et pas de moyen de garde pour mes enfants. J'ais eu un entretient avec mon employeur, et nous avons convenus d'un comme un accord d'un licenciement pour abandon de poste.D'après lui je n'aurais pas besoin de faire un préavis. j'ais peur de me faire avoir donc s'il vous plait aider moi merci beaucoup.rnrnCordialement fatoun